

Éventualités et divers—

128. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses menues dépenses imprévues, notamment avances recouvrables pour fonds de roulement, et rempli de toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, \$1,000,000.

129. Service téléphonique des ministères à Ottawa, \$605,000.

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

130. Contribution par le gouvernement au Fonds de pension d'une somme égale aux paiements estimatifs des contributeurs individuels effectués dans l'année financière précédente, \$7,966,800.

131. Pour pourvoir, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, à la majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$1,500,000.

132. Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, à la caisse d'assurance-chômage à l'égard des fonctionnaires de l'État payés par le Bureau central de paye, \$1,150,000.

Subventions diverses—

133. Conseil général canadien des Scouts, \$15,000.

134. Conseil canadien des Guides, \$9,000.

135. Société royale d'astronomie, \$2,000.

136. Académie royale canadienne des arts, \$2,025.

137. Fondation des écrivains canadiens, \$4,000.

138. Association canadienne des Jeux olympiques, \$20,000.

139. *Boys' Clubs* du Canada, \$12,500.

Administration générale—

689. Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires—Crédit supplémentaire requis pour organiser le paiement des pensions universelles de vieillesse, \$643,700.

Subventions aux universités—

690. Subventions à verser aux universités et autres institutions équivalentes de hautes études en montants ne dépassant pas dans leur ensemble, pour chaque province, 50 cents par habitant de la province, selon que le détermine le Bureau fédéral de la statistique, et conformément aux règlements que le gouverneur en conseil édictera sur la recommandation du ministre des Finances, lequel est autorisé à consulter un comité composé de membres de la Conférence nationale des universités canadiennes à l'égard de la répartition de ces subventions entre les institutions de chaque province selon le principe général voulant que ces subventions soient proportionnées au nombre d'étudiants inscrits aux universités et institutions assimilées et suivant des cours reconnus comme conduisant à un degré universitaire, \$7,100,000.

Auditeur général—

52. Traitements et dépenses de bureau, \$612,836.00.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Services de la santé nationale—

Service d'hygiène—

731. Service médical des immigrants—Crédit supplémentaire, \$154,460.

732. Hygiène industrielle—Crédit supplémentaire, \$17,200.

Services du bien-être social—

733. Pensions de vieillesse et pensions de cécité—Administration—Crédit supplémentaire, \$31,260.

Sécurité pour la vieillesse—

734. Établissement d'un système d'enregistrement national à l'égard des pensions de vieillesse universelles et organisation et administration. desdites pensions, \$508,500.

JUSTICE

A—Ministère—

171. Administration centrale, \$278,399.

172. Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Gendarmerie royale, d'autres forces policières et aux membres d'organismes de bien-être social (à répartir par arrêté en conseil et ne devant pas dépasser \$5,400) pour aide au service, et une somme de \$18,422 pour rembourser la Gendarmerie royale des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service, \$119,331.

173. Administration de la justice. Frais divers, y compris les frais de règlement des litiges, \$25,000.

174. Administration, \$143,199.

Cour de l'Échiquier du Canada—

175. Administration, \$81,694.

Cour territoriale du Yukon—

176. Administration, \$12,050.

Autres cours—

177. Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés en fonctions, \$15,000.

178. Division des enquêtes sur les coalitions, \$248,060.

179. Application de la Loi de faillite, \$38,678.

Généralités—

180. Revision, classification et codification des lois publiques générales du Canada, \$57,500.

181. Revision du Code criminel, \$32,725.

B—Pénitenciers—Bureau du commissaire des pénitenciers—

182. Administration, y compris \$35,000 pour allocations aux sociétés reconnues de secours aux prisonniers, selon que l'approuvera le gouverneur en conseil, \$306,014.

183. Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'approvisionnement et les services s'y rattachant: administration, service, réparations et entretien des bâtiments, ouvrages et outillage; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$7,433,900.

184. Construction, améliorations et nouvel outillage, y compris crédits pour l'établissement et la construction d'une nouvelle institution dans la province de Québec pour l'emprisonnement et la réforme de prisonniers fédéraux et autorisation d'engagements au montant de \$200,000 pour les années à venir, \$1,332,411.

Assurances—

169. Administration, \$377,445.

170. Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies, \$38,928.

Gendarmerie royale du Canada—

428. Administration, \$356,361.

Services terrestres—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses connexes—

429. Fonctionnement et entretien, \$21,278,916.

430. Construction ou achat de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$3,251,129.

Services maritimes—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses connexes—

431. Fonctionnement et entretien, \$1,092,030.

432. Construction ou achat de nouveau matériel, \$28,700.